

POSITION DE L'INDUSTRIE CONCERNANT L'IMPACT DES ÉVENTUELLES MESURES ANTIDUMPING SUR LES PRODUITS EN FIBRE DE VERRE EN PROVENANCE DE LA CHINE

Juillet 2010

I. Introduction

L'objet du présent document est d'apporter à l'ensemble des parties participant à l'enquête AD 549 portant sur les produits en fibre de verre en provenance de la Chine des clarifications quant à l'objectif et à l'impact des mesures *antidumping* sur les utilisateurs Européens.

Depuis le début de l'enquête en décembre 2009, un grand nombre d'utilisateurs européens ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact potentiel des taxes relatives aux fibres de verre en provenance de la Chine sur leurs activités, ainsi que quant aux choix sociaux et technologiques qu'ils seront contraints de faire dès la mise en application de ces mesures. Tous les utilisateurs ont exprimé leur volonté de coopérer avec les responsables de l'enquête et de présenter avec autant de clarté et de précision que possible la situation actuelle du secteur de la fabrication des composites.

Il est primordial de souligner que l'industrie européenne des composites est très fragmentée et que la plupart des sociétés de ce secteur sont des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Sur la base de cette déclaration, nombre de ces PME ont été dans l'incapacité de se conformer à l'enquête en cours (par exemple, fourniture d'informations par le biais de questionnaires), en raison principalement de leurs faibles capacités tant sur le plan humain que sur celui financier.

Une vaste représentation à l'échelle de l'Europe

Ce document présente le point de vue d'environ 10 000 sociétés européennes actuellement actives dans le domaine de la production de composites dans plus de 11 pays à travers l'Europe. Nous sommes persuadés de ce qu'aux fins d'apporter une description transparente et précise du marché européen des composites, les enquêteurs, dans le cadre du processus *antidumping*, tiendront compte de toutes les opinions exprimées individuellement par chaque société, organisation et Association nationale pour les composites.

Il est essentiel pour l'EuCIA, en sa qualité de paravent européen de l'industrie des composites, d'insister clairement sur le fait que les droits d'importation qui seront éventuellement imposés à ce secteur seront nocifs tant à court terme qu'à long terme et que l'objectif global devrait être de protéger les intérêts de l'Union européenne et ceux des utilisateurs européens.

II. La fibre de verre est un composant essentiel pour les utilisateurs européens

La fibre de verre est un élément essentiel dans la fabrication des composites. Elle est utilisée en tant que renfort dans 90 % des productions de composites en Europe (Source : German Federation of Reinforced Plastics, AVK [Fédération allemande des plastiques renforcés]). Les applications des composites sont diverses et impliquent plusieurs processus de fabrication. Le choix d'utiliser des produits finaux composites est principalement dû aux propriétés avancées de ces produits par rapport aux matériaux traditionnels, tels que l'acier et l'aluminium (tableau 1).

Les produits composites sont légers, ont une rigidité et une force particulières, peuvent être facilement liés et ont une capacité spécifique de stockage et de libération de l'énergie. L'industrie des composites occupe une place centrale au sein de l'économie européenne et est essentielle pour répondre à la demande d'un large éventail de secteurs industriels majeurs, tels que l'automobile et les transports, la construction, l'électricité et l'électronique, les sports et les loisirs, l'éolien et la conservation de l'énergie. En 2009, la production de GFP en Europe était répartie parmi les industries d'application suivantes : la construction (36 %), les transports (32 %), les sports et les loisirs (18 %), l'électricité et l'électronique (12 %) et autres (2 %) (Source : AVK).

Tableau 1. Tableau comparatif (Source : Groupement de la Plasturgie Industrielle et des Composites – GPIC - France)

| | Caractéristiques | Composites | Aluminium | Acier |
|------------------------------------|---|--|------------------------------|------------------------------|
| Conception | Formes complexes/conception flexible | Oui | Limité | Non |
| | Intégration de composants | Oui | Non | Non |
| | Assemblage et raccordement | Bon (Soudure adhésive ou mécanique) | Moyen (Soudage ou mécanique) | Moyen (Soudage ou mécanique) |
| | Gain de masse sur les structures | Oui | Oui | Non |
| Sécurité et confort | Résistance au feu | Très bon pour les composites résistants au feu | Non | Non |
| | Isolation électrique | Oui (éviter les mises à la terre) | Non | Non |
| | Isolation thermique | Oui | Non | Non |
| | Isolation totale/Amortissement des vibrations | Oui | Non | Non |
| Utilisation et durée de vie | Performance mécanique/poids spécifique | Très bon | Bon | Bon |
| | Résistance à la corrosion | Oui | Moyen | Non |
| | Maintenance facile | Oui | Oui | Non |
| | Durabilité | Très bon | Bon | Moyen |
| | Coût du cycle de vie | Très bon | Moyen | Pauvre |

**En fait, les composites présentent une meilleure résistance au feu par rapport aux métaux, si l'on tient compte de la stabilité structurelle.*

III. Les mesures *antidumping* auront, d'un point de vue social, des impacts négatifs sur l'emploi et les petites entreprises

L'industrie européenne des composites est principalement composée de Petites et Moyennes Entreprises (PME). Un grand nombre de sociétés emploient peu de main-d'œuvre et ne comptent que quelques employés dans la plupart des cas. En Europe, on estime que 10 000 sociétés et 150 000 employés sont impliqués dans le processus de fabrication des composites. Le tableau 2 apporte une estimation du nombre de sociétés par rapport à la population européenne.

Dans certains pays, tels que le Royaume-Uni, 1 000 sociétés directement impliquées dans la fabrication de composites ou de précurseurs pour les matériaux composites avancés sont assistées par 1 500 sociétés supplémentaires en termes de services et d'équipements (Source : National Composites Network (NCN) [Réseau national dédié aux matériaux composites]). En outre, selon la Danish Wind Industry Association [Association danoise de l'industrie éolienne], l'industrie danoise de l'éolien et notamment les secteurs y associés, emploient environ 28 400 personnes.

| Pays | Population (mil.) | Sociétés | Employés |
|--------------------|-------------------|---------------|----------------|
| France | 64,3 | 1 700 | 20 000 |
| Allemagne | 82 | 2 320 | 25 000 |
| Espagne | 45,8 | 1 500 | 25 000 |
| Portugal | 10,6 | 400 | 7 820 |
| Italie | 60 | 1 500 | 15 100 |
| Danemark | 5,5 | 100 | 1 180 |
| Suède | 9,2 | 200 | 2 500 |
| Royaume-Uni | 61,7 | 1 000 | 11 700 |
| Pays-Bas | 16,4 | 250 | 3 200 |
| Pologne | 38,1 | 500 | 8 300 |
| Roumanie | 21,5 | 100 | 1 500 |
| Bulgarie | 7,6 | 40 | 500 |
| Autriche | 8,3 | 200 | 2 100 |
| Belgique | 10,7 | 200 | DND |
| Chypre | 0,8 | 5 | DND |
| République Tchèque | 10,5 | 150 | DND |
| Estonie | 1,3 | 100 | DND |
| Finlande | 5,3 | 120 | DND |
| Grèce | 11,2 | 240 | DND |
| Hongrie | 10 | 70 | DND |
| Irlande | 4,5 | 50 | DND |
| Lettonie | 2,3 | 20 | DND |
| Lituanie | 3,3 | 15 | DND |
| Slovaquie | 5,4 | 30 | DND |
| TOTAL | 496,3 | 10 810 | 123 900 |

Tableau 2. Représentation des sociétés et des employés au sein de l'industrie européenne des composites (Source : estimations de l'EuCIA et des associations nationales pour les matériaux composites).

Les droits d'importation éventuels sur les produits en fibre de verre affecteront la productivité du travail et l'emploi dans ce secteur, ainsi que dans les industries y associées. La récente récession économique mondiale a été durement ressentie par l'industrie européenne des composites et a entraîné une baisse de confiance des entrepreneurs et une forte réticence par rapport à l'embauche et aux investissements.

L'augmentation du taux de chômage a en outre entraîné une baisse de la consommation et a même eu un impact plus rude pour les PME et provoqué davantage de chômage. Les résultats du premier « Baromètre de l'artisanat et des PME », publié en mars 2010 par l'Unité de recherche de l'Union Européenne de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises (UEAPME) ont révélé l'existence d'un grand nombre de sociétés, ainsi qu'un fort pourcentage de faillites. L'étude révèle également que la confiance des entrepreneurs était au plus bas au premier semestre 2009, avant d'enregistrer une légère reprise au cours du second semestre, tout en demeurant largement inférieure aux niveaux constatés en 2008 et 2007.

Selon le rapport sur le marché des composites publié par l'AVK (2008-2009), la demande et la production de SMC (préimprégnés) thermodurcissables et de composants de prémix ont été déterminées par les développements du marché des principales applications du secteur automobile et du secteur de l'électronique et des équipements électriques. La diminution de 50 % de la production de véhicules et celle observée dans le secteur des camions ont même mené à un réalignement structurel des principaux acteurs dans ce secteur du marché. Les fils de base et les stratifils sont largement utilisés dans ce domaine.

Les processeurs utilisant des procédures ouvertes de stratification à la main et de pulvérisation de fibres ont été plus fortement affectés. Certaines baisses dans la production d'un petit nombre de grands composants (par exemple, dans la fabrication de bateaux) ont été aussi importantes que dans le cas des applications relatives aux véhicules commerciaux. La proportion de ces opérations dans l'ensemble du processus de production de composites a chuté de près d'un tiers à moins d'un quart.

En outre, la hausse du prix des matières premières, la diminution de la demande et la baisse de la production de GFP de 23 % (en 2009, par rapport à 2007), un euro fort et l'augmentation des coûts de l'énergie ont continué à contrebalancer négativement les activités des utilisateurs européens, en leur causant de sérieux préjudices.

Les éventuelles mesures *antidumping* constitueront une charge supplémentaire pour l'industrie européenne et ses employés, qui sont déjà confrontés à un contexte commercial difficile. Les sociétés de ce secteur emploient en moyenne entre 5 et 15 personnes, ce qui signifie qu'elles disposent de faibles capitaux et qu'elles ne sont pas en mesure d'avoir des niveaux de stock élevés. Nous craignons que les droits à l'importation entraînent un taux de chômage de 2 % à 3 %, ce qui représente un nombre impressionnant de 3 000 à 5 000 personnes sans emploi.

IV. Les coûts de production et des matériaux ne peuvent être absorbés par l'industrie européenne

En dépit des défis auxquels sont actuellement confrontés l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, l'industrie européenne des composites continue à se développer et demeure compétitive grâce à l'efficacité des utilisateurs et la qualité des produits. Cette industrie pourra améliorer davantage ces développements si un équilibre est maintenu dans les coûts de production à court terme et à long terme.

Les mesures *antidumping* qui seront appliquées aux produits à l'étude créeront un contexte commercial inéquitable. Si des droits à l'importation devaient être appliqués, les utilisateurs enregistreraient une augmentation d'entre 5 % et 10 % de leurs coûts de production. Les coûts additionnels ne seraient pas transmis aux fournisseurs. Dans certains secteurs, comme celui de l'industrie automobile, du fait des prix fixes, la transmission des coûts est irréalisable et impossible. La plupart des PME se concentrent sur un faible nombre de clients (3 à 10), et principalement sur des clients locaux. En outre, la majorité de leurs clients sont des compagnies multinationales exerçant dans les secteurs automobile ou électrique. On attend normalement une fixation des prix sur 12 mois de la part de ces sociétés. Au sein de la chaîne de valeur, les coûts seraient absorbés par les clients européens, ce qui n'est pas dans l'intérêt de l'Union européenne.

Le coût élevé de la production et des matériaux rendrait impossible le passage de matériaux traditionnels, tels que l'acier et l'aluminium, vers des matériaux composites. Des produits moins chers et moins respectueux de l'environnement seraient privilégiés, au détriment de matériaux de meilleure qualité, ce qui affecterait sur le long terme l'emploi dans ce secteur, les industries associées et la compétitivité de l'Union européenne.

Du fait de son fort potentiel de croissance, l'industrie européenne des composites a besoin de mesures de soutien. Les mesures *antidumping* déséquilibreront les coûts de production et iront, en fin de compte, à l'encontre des intérêts de l'Union européenne.

V. Les mesures *antidumping* influenceront les capacités d'innovation et de R&D en Europe

L'utilisation des composites dans diverses applications a augmenté au cours des dernières années, en raison de leur excellente qualité. Les produits composites permettent à l'UE de relever les défis relatifs aux changements climatiques et de maintenir sa compétitivité. Les utilisateurs de composites travaillent en étroite collaboration avec les industries de l'énergie et du renouvelable, dans le but d'assurer une croissance économique durable, d'accroître le développement technologique et de fournir des emplois d'excellente qualité. Le secteur de l'éolien à l'heure actuelle constitue le marché le plus important pour les produits renforcés en fibre de verre et achète 75 % de la production totale du Danemark. Par exemple, en 2008 le secteur de l'éolien représentait 7,2 % des exportations totales de ce pays.

Bien que les industries réagissent positivement aux mesures soulignées par le « paquet climat et énergie » pour 2020 et la stratégie de Lisbonne, il est particulièrement primordial que les mesures *antidumping* et les coûts additionnels n'affectent pas les processus de production.

L'Union européenne fait figure de pionnier en matière de développement d'énergie éolien dans le monde, mais les développements continus dans d'autres régions pourraient remettre en question cette position de *leadership*. La croissance et la place de *leader* de l'industrie européenne, avec la contribution de l'ensemble des acteurs de la chaîne, ne peuvent être maintenues si des mesures *antidumping* sont mises en place.

Les sociétés utilisatrices disposent d'équipements de R&D en Europe. Les droits à l'importation sur les produits à l'étude obligeront ces sociétés à se délocaliser en dehors de l'Europe. La perte d'employés compétents et des capacités en R&D n'est pas dans l'intérêt de l'Union européenne.

VI. Les droits à l'importation mettront en péril la disponibilité des matériaux pour l'industrie européenne

Les mesures *antidumping* affecteront les prix et la fourniture de matériaux nécessaires aux utilisateurs européens dans le cadre du processus de fabrication des composites. Les produits en fibre de verre à l'étude sont utilisés par les sociétés et achetés auprès de producteurs établis en dehors de l'Europe, en raison de leur non disponibilité sur le marché européen et de leur excellente qualité.

Les sociétés européennes utilisatrices ont évalué la possibilité d'une substitution/d'un remplacement des produits dans la fabrication des composites, mais aucune solution réalisable n'a été trouvée. Les sociétés seront confrontées à des risques élevés dans le processus de formulation et à des délais irréalistes, à savoir de 1 à 2 ans, voire même davantage. En outre, les produits en fibre de verre utilisés dans diverses applications sont bien établis sur le marché du fait de meilleures performances, ainsi que d'une forte demande tant du marché que des clients.



VII. Les effets des éventuelles mesures *antidumping* sur l'industrie européenne des composites se font déjà ressentir

Depuis le début de l'année 2010, le marché des composites a enregistré des pénuries de fibre de verre du fait de la crise économique et d'une réduction des capacités de production en Europe. Ce développement a conduit à une augmentation du prix des produits en fibre de verre et nous nous attendons à d'autres pénuries dans les mois à venir. Les éventuelles mesures *antidumping* associées aux prix actuellement élevés des fibres de verre et à la pénurie du marché porteront préjudice tant aux utilisateurs qu'aux distributeurs européens. Les petites entreprises ne seront pas en mesure d'absorber l'augmentation des prix et plusieurs applications composites souffriront de fortes pertes. Les effets des transformations des marchés affecteront de manière significative la compétitivité du secteur des matériaux composites.

Le présent document a été rédigé avec le soutien conjoint de l'Association européenne de l'industrie des composites (EuCIA) et de la Confédération européenne de la Plasturgie (EuPC).

L'Association européenne de l'industrie des composites [European Composites Industry Association - (EuCIA)] www.eucia.org

Établie à Bruxelles, l'EuCIA est la première Association de l'industrie européenne des composites représentant les Associations nationales européennes pour les composites, ainsi que les Secteurs spécifiques de l'industrie, tels que ceux ciblant les segments finaux comme le secteur automobile ou ceux promouvant des processus ou des groupes de produits particuliers. À l'heure actuelle, l'EuCIA représente approximativement 10 000 sociétés dans 11 pays à travers l'Europe, actives dans l'industrie des composites. En 2007, l'EuCIA est devenue un Groupe sectoriel de la Confédération européenne de la Plasturgie (EuPC). À travers ses membres, l'EuCIA encourage un bon environnement commercial au sein d'un réseau européen des composites constamment en expansion.

La Confédération européenne de la plasturgie [European Plastics Converters - (EuPC)] www.plasticsconverters.eu

Basée à Bruxelles, l'EuPC est la première association professionnelle à l'échelle européenne représentant les transformateurs européens de matières plastiques. Son important réseau plastique européen existe en vue de promouvoir l'utilisation bénéfique des plastiques dans le monde entier et plus particulièrement en vue de permettre aux sociétés de transformation de plastiques de faire entendre leur voix dans le cadre de la législation européenne. À l'heure actuelle, l'EuPC regroupe environ 51 associations nationales et européennes de l'industrie de la transformation des plastiques, ce qui représente près de 50 000 sociétés, produisant plus de 45 millions de tonnes de produits plastiques chaque année.